ROUBAIX | Tous 45, Rue de la Gare, 4

TOURCOING! Total 2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

# L'ADDITIF **DOUANIER**

PRES une série de quatre années cinployées à constater, sans rien y faire, la hausse du prix de la vie, les membres de la Chambre des députés emploient leurs derniers jours de vie législative à voter, à la vapeur, les lois les plus diverses. Il en est une qui a été expédiée en moins de huit jours, On-lui a donné un titre bénin : l'additif douanier. Elle a été votée, comme par surprise pour le pays, dans la nuit du vendredi 2 mars au samedi g mars.

L'additif douanier, c'est tout simple ment la nouveau tarif des droits de douane qui relève de 10 à 50 pour cent les taxes perçues à l'entrée des marchandises et des produits de première né-cessité.

Les députés se sont efforcés au der-nier moment de donner satisfaction à leurs « gros électeurs » et de favoriser, dans un simple intérêt de réélection, telle ou telle industrie locale, tel ou tel dommerce influent de leurs circonscrip-

Le pain va augmenter d'un sou, Le pain va augmenter d'un sou, à Paris, annonçait-on déjà à la suite du vote de l'additif douanier. Qu'en serat-il itemain pour la viande frigorifiée, la chaussure ou les chapeaux, les machines agricoles, etc... et telle forme du travail national qui a obtenu une protection élevée ne va-t-elle, pas se trouver lésée demain par une hausse du prix de la vie, ou des matières premières?

On dit que l'Angleterre, que l'Allemagne, que d'autres pays vont faire, eux ausei, des tarils de guerre douanière et une grande région comme celle du Nord va se trouver handicapée pour ses exportations. source principale de sa prospérité.

Le bon sens élémentaire indique que

sa prospérité.

Le bon sens élémentaire indique que MM. les députés n'avaient pas le droit de modifier profondément les conditions de la vie économique du pays quelques semaines avant la consultation générale des électeurs français.

Il y a pourtant 440 députés, de toutes par la consultation que ménire des circles qui out en ce ménire des

les opinions, qui ont eu ce mépris des simples contribuables. Et 40 députés seulement ont voté contre l'additif doua nier, pour de simples raisons politiques d'ailleurs.

## La "Tour Eiffel" de Berlin



## L'accord franco-espagnol a été signé hier

L'accord franco-espegnol au sujet de Tan-ger a été signé hier après-midi, à 16 heu-res, au Ministère des Affaires étrangères, par MM. Briand et M. Quinonès de Léon, ambassadeur d'Espagne à Paris. L'accord franco-espagnol comporte quel-gues modifications au statut de Tanger de 1923.

ques modifications au statut de Tanger de 1923.

Aux termes de ce slatut la souveraineté du Sulfan éteit maintenue et délégueit luinneux ses pouvoirs à une assemblée étue a la fois par les résidents étrangers et la population marocaine. Le statut de 1923 avait désigné pour 6 ans un administrateur français et deux administrateurs adjoints, i'un espagnol, l'autre anglais, tandis que le cummandant de la gendarmerle était helge; la modification apportée par le nouveur statut consiste à nommer un commandant de gendarmerle espagnol et à donner un rôle plus actif à l'Espagne dans la police, l'administrateur reatant français.

### MOINS DE VOYAGEURS PAR CHEMIN DE FER-EN ANGLETERRE

Le Compagne des chemins de ler London orth-Eastern accuse, en 1927, une diminullon 47 millions de voyageurs aur 1925. Cet énor-de de la chimbia au nouveau tent rouller.

## Les inculpés du scandale de mœurs de Lille devant la Cour d'Appel de Douai

Une aggravation de peinede prison san le bénéfice du sursis a été prononcée contre la femme Morand et ses "clients"

Le 10 janvier dernier, le tribunal correc-tionnel de Lille, siègeant à huis-clos, con-damnalt pour excitation de mineure à la de-bauche et pour outrages publics à la pudeur Florence Morand, à 18 mois de prison et à la déchégnce maternelle; Ernest Kings-mans, à 3 mois de prison avec sursis et 50 francs d'amende; Eugène Libert et Geor-feen Damang chacun à 2 mois de prison ges Demarcq chacun à 2 mois de prison avec sursis et César Ruelle à 15 jours de prison avec sursis.

prison avec sursis.

Le scandale de mœurs de la rue SaintNicolas — une mère qui vendait sa fille —
encore présent à la mémoire de tous, a été
de nouveau évoqué hier aamedi, devant la
Chambre des appels correctionnels de la
Cour de Douel, sur appel à minima formulé par le Procureur de la République de
Lille.

Du noule à calculation

lé par le Procureur de la République de Lille.

Du panier à salade qui l'avait amenée de la prison de Cuincy au Palais de Justice, ia lemme Morand, nu-tête, descendit sans la moindre gêne. Le mouvement de curiosité que sa venue causait ne la déconcerta pas davantage et c'est, avec uns certaine d'sinvollure qu'elle pénétra dans la salie réservée aux détenus.

Comme à Lille, les débats ayant eu lleu à huis-clos, nous ne pouvons en rendre compte.

La femme Morand n'avait pas d'avocat Mar Tellier, Olivier et Allaert ont présenté la défense difficile hétas l de Kingsmans, Ruelle, Libert et Demarcq.

M. l'avocat générai Fioriet a demandé une aggravation de peine pour la mère dénaturée et la prison sans sursis pour ses coinculpés.

inculpés.

Après une longue délibération et après plus de trois heures de débats, la Cour a rapporté un arrêt condamnant Florence Morand. à 4 ans de prison ; Kingsmans à 6 mois sans sursis et 50 trancs d'amende ; Libert à 5 mois sans sursis et 56 francs d'amende ; Demarcq à 3 mois sans sursis et 50 trancs d'amende et Ruelle à 2 mois sans sursis et 50 trancs d'amende et Ruelle à 2 mois sans sursis et 50 trancs d'amende.

### Les douaniers de Béthune viennent de faire plusieurs prises importantes de tabac de fraude

La brigade des douaniers de Bethune viens opérer des saisses importantes de tabas de

fraude.

Merorealt dermior, c'était le prise de 100 kilse de labar belge dans la région de Lillers : feuil, cour près de 80 000 france marchandiss Hier, c'était une nouvelle prise de 3250 filos de labar de fraude à Lillers.

#### L'arrestation mouvementée d'un fraudeur près de Lillers

d'un fraudeur près de Lillera

Poursuivant avec acharmement les fraudeurs
qui sont si nombreux dans notre région proche
de la frontière, les douaniers de Béthune ont
ettaqué, avec résuitat, entre Lillers et Airesur-la-Lys, le 29 tévrier dernier, le nomme Alieman Georges, dit « Ch' Bègue », fraudeur répuide la région, lequel condulsait une voiture hippomobile contenant 80 kilos de tabac beige,
bien que traqué par les doueniers qui avaient
barré la route avec leur voiture, le fraudeur
essaya quand même de passer. Le garde-boue
de l'auto des doueniers fut arrache mais les
doueniers ne perdant pes leur eang-froid sautèrent à la brite du cheval qu'ils maitrisèrent
ainsi que son conducleur, que le choc avut,
projeté dans le fossè bordant la route.

Le cheval, la voiture et le tabac furent sais s'es

Le cheval, la voilure et le tabac furent sais s et le fraudeur écroué à la prison de Béthune, es le traudeur ecroue à la prison de Bestume. Les douaniers continuèrent leurs investiga-tions dans un hameau de la communa de Reig-chez le sieur Cieugnez et dénicherent le 4épot d'Alfeman, qui contenais environ 300 kilos de tabac beige. La prise totale représente une va-leur de 30.000 france au moins,

#### Une perquisition à Béthune, deux autos saisies

deux autos saisies

Vendredi apres-midi, le quartier du fauburg,
de Lille à Béthung état mis en rumeur par 'a
présence continue, aux abords du numéro 141,
de plusieurs douantes, le cigis surveille est un
vasie baraquemento, le cigis surveille est de
Le proprétaire, un commento de la musicosentair génferalement butto la journée et cetas intriguet
les douaniers d'autant pius que la nuit se proferalement aux abords de la porte quivant aux
un sentier, de nombreuses allées à venues,
ainsi que de fréquents stationneraits d'autoun sentier de police accompagné d'un serrurer,
vint procèder à l'ouverture de la porte du baraquement. La pequisition fut fructuense ; sur
une suto se trouveient trois ballots de tabac en
ceutiles des sacs vides ayant contenu dit chaobelge. Deux fusils Mauser complétaient les trouvailles. M. le lieutenant Hernu Et alors établir
une surveillance dans la cour.
Vrs 18 heures, Dubulsson, rentrant à vélo, se
présgala à la porte donnant sur le iaubourg de
Lille, Un donnier l'âtendêti.

présents à la porte donnant sur le faubourg de Lille. Un dounnier l'attendêt.

— Avez-vous du tabac chez vous ?

— Non !

On emmens alors Dubuisson dans le baraquement, il evplima que ces secs avaient élé letés; à son insu par dessus le mur, dans sa propriété. Les eutos n'auraient, prétendit-il, pas servi depuis longtemps.

Procès-verbal sut dressé et saisis fut opèredes cutos et de leur contenu.

Le délit de insude, eyant élé, constaté à la suite d'une visite domicilière. Dubuisson, a été, laissé en liberté. L'enquêle continue aux fins de controler les affirmations de l'inculpé, et à déterminer les complicités, s'il y a lieu.

### UN DENAISIEN S'EST NOYE A BREBIERES

Samedi'à 8 heures, un cadavre flottait au fil de l'eau dans le canal de'la Scarpe superieure, à Brebières. Avec des gaffes, des passants aidés de marinters ramenèrent le corps sur la berge. D'après les premiers résultats de l'enquête toute idée de crime doit-être écartée. Il s'agit bien d'un suicide. Le désespèré put également être identifié, c'est un nommé Gambe Julien, 23 ans, demeurant cité des Cheminots, chez ses parents à Douai.

reins à Doual.

Sa famille qui est venue le reconnettre ne peut éventique sa détennination car ce jeune homme devait se marier sous peu et vivait en bonne intelligence avec sa fiances comme avec ses parents-

# Le Congrès des Cheminois confédérés | Le Conseil des Ministres du réseau du Nord à Lens 🖃

Au cours des deux séances qui se sont tenues filer à la Malson syndicale, l'Assemblée a liquid à son ordre du jour

Deux searces bien remplies qui se sont lenues avant et après midi à le Maison Syndicale de Lens ont marqué, hier, la devatient le l'entre du Reseau du Rord.

du Reseau du Rord.

Au cours de ces assises calmes et laborleuses, les cheminots ont discuté les ques-



### Pour les cheminots, anciens combattants,

Combattants.

La seance est ouverte à 9 h. 30 sous la présidence de M. SANIEZ, Lille, avec comme assessaurs MM. 600VENAUX. (Treport) et HERACLI. (Doue!

M. OUENTELET, secrétaire genéral r de l'Union du Nord, rapportes sur la question des chemiques entes combattants. Il exulication des chemiques entes combattants. Il exulication de l'Union pour la défense des chemiques du Ont été mobilisés. A sen avis, l'Union de tomber den de l'Union pour la défense des chemiques de l'Arche de l' Sous, le binéttee de ces observations. le rapport de M. Quertelet est adopté à l'unant-mité.

M. BETREMAS! (Tourcoing), présentes en-suite un rapport rédament le congé annuel payé de 21 jours, pour toutes les catégories ae cheminés. Le resport, mis-aux voix, est edopté à-l'u-ranimité sans discussion.

Une manifestation de sympathie

en l'honneur de M. Bidegaray Une manifestation de sympathie à l'égard de M. BIDEGARAY, secretaire adjoint de la Fédération des Chemins de fer, se déroule

### Pour les cheminots évacués

Le Congrès continue ses frayaux
M. MORTELETTE (Valenciennes) présante
un rapport relatif aux déplacements de
guerre des cheminois réclament une indemnité
forfatient de 3.500 francs. Le rapporteur eppolite rette revendication.

'Mises aux voix, les conclusions sont adoptées à l'unanimité.

Les cenclusions du repport de M. ABRAHAM (Paris-Nord) sur les facilités de otroutation à accorder aux cheminois sont adoptées également sans discussion.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE) LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

## Un véritable Palais des Sports



of the states on interpolic and in a reliagrate. And others sich watch

# a fixé la date des élections législatives aux 22 et 29 Avril

Les Ministres se sont réunts hier matin, s PElysée, sous la présidence de M. Doumer gue, M. Briand a entreient ses collégues det affaires, extérieures.

La Cencell a fixé la date des élections légistatives aux 22 et 23 avri.

M. Bokanowski, Ministre du Commerce, a
soumis à la signature du président de la République, deux décrets par lesqueis M. Dal
Plaz, président du Conseil d'Administration
de la Compagnie générale urasattantique, a
dit désigné pour présider et organiser la ection française de l'Exposition internationale
coloniale maritime et d'art liamand, qui aura
lieu à Anvers en 1930.
Le général Génle, remplira, auprès du Comité d'organisation, les fonctions de commissaire général. M. Théodore Laurent, directeur
général des Forges et Aciéries de la marine
d'Homécourt, a été désigné pour présider et
organiser la section française de l'exposition
internationale de la grande industrie qui
aura lieu à Liège en 1930.

M. André Dupla, sous-directeur au Ministère du commerce, remplira auprès- du comité
d'organisation, les fonctions de commissaire
général, Le prochain conseil aura lieu jeudi.

### La radiodiffusion va être dotée d'un statut provisoire

### Le "Los Angelès" a eu un atterrissage mouvementé

Il fut emporté par une rafale avec 4 marins agrippés à la cabine; Fort heureusement il a pu, après 3 heures de lutte, rallier sa base

Lo dirigable a Loc-Angeles a était arrivé endredi à Lakohurst, terminant sa randon ée de Lakohurst-Ganai de Panama et retéur.

Mais, au memant eu le a Les Angeles » pro-déalt, au milieu d'une tempéle de neige, aux manauyres d'atterrissage sur le terrain de Lakehurst, le dirigaeals fut emperté suble-ment, avec quatre marine agrippés à la

### Sans nouvelle d'un vapeur en détresse dans la Manche

LA VIE QUI PASSE

# Sur un sceptre qu'on croyait en or...

La vie parisienne, heureusement, n'est pas loujours galante ou mondaine, ce qui retuent d'aulteurs à peu près au même, ear le monde et le demi-monde sont aujourd hui si étroitement unis qu'on ne sait plus où s'arrèle la noblesse de cour et où commense la noblesse de basse-cour...

Il arrive qu'elle s'intèresse aussi quetque peu aux arts picturaux, et ee fui le eas, eette semaine; doni le grand-event of ut la vente Théodore Durel.

On s'écrasait donc, l'autre après-midl, dans l'étroite saite 10 et l'Hôtel Drouot, comme s'it se fut agi de voir aequitter une dame qui a tué son mari. Tout le monde voulait assister à ce speciale, extraordinaire : la vente d'un eritique d'art qui ne s'est pas enriehi.

Théodore Duret est mort avec este fierté en notre lemps de vie chère et de combins d'avoir regné pendant irente an sur la monde des petnires et des anateurs de tableaux san avoir que son sectoire vouleit guelques for tunes. Il est que son sectoire voil quelques for tunes. Il est qu'es con este contentaient d'écrire tout bonnement, tout nométement, es qu'ils pensaient de tout effort, artisique, sans se demander et cele pouvait ieuir rapporter qu'elque ehose, et sans avoir que ir rapporter qu'elque ehose, et sans avoir, au préalable, pris t'avis des marchands de tableaux...

Cest Théodore Durel qui, avec un courage dont it eut souvent à souffrir, découvrit la vie intense, le lumière, le frisson impalfable et mannement.

Cest Theodore Durel qui, avec un courage dont is eut souvent à souffrir, decouvrit la vie intense, la lumière, le frison impalfable et émouvant, et touie la magnificence de l'écoie impressionniste. Quelques-uns, avon considérait, alors comme des fous, eurent l'heureuse idée de le suivre. Ils acheirent pour queiques centaines de francs des Claude Monet, des Sisley, des Pissarro, des Renoir, qui, se vendent, actuellement plus de cinquante mille francs. Et c'est ainsi que l'odministraleur d'un grand quolidien parisien, M. B... à pu obtenir d'une collection qui, de son propre aveu, lui avait codié un peu moins de cent mille francs, la coquette somme de un million et demi l'De là à penser que M. Théodore Durei, quant, été le premier renseigné, a été aussi le premier à sinter sa peloles; il n'y a qu'un pas. Pas... du toui. Ouand, après sa mort, ou a fait l'inventaire de sa collection pour la disperser à l'Hôtel Drouol, on s'sait l'inventaire de sa collection pour la disperser à l'Hôtel Drouol, on ses aperque qu'ul n'avait pas un seui Pissarro, et avien qu'ul n'avait pas un seui Pissarro, et avien qu'ul n'avait pas un seui Pissarro, et avien pat un seui siste, pes un seui pissarro, et avien qu'ul n'avait pas un seui pissarro, et avien qu'ul n'avait pas un seui pissarro, et avien qu'ul n'avait pas un seui pissarro, et avien pat le le mieux. affirme-on, ee qu'il croyait être ses mélleures tglics étalen toui simplement des faux, qu'il avait achetés en toui se de l'avait avait achetés en toui s'en peu resemble à ce qu'il avait achetés en toui s'en peu resemble à ce qu'il avait achetés en toui s'en peu resemble à ce qu'il avait achetés en toui s'en peu resemble à ce qu'il avait achetés en toui s'en peu resemble à que ce ne coir par euroaité difficilement deux cent cinquante mille france, landis que celle d'un amaleur cellèbre. constituée d'après ses directives, a dépassé, l'an dernier, deux millions.

Toute notre époque est dans cette différence.

### Vieilles Histoires de chez nous

# Le fameux procès d'Auchy-lez-La Bassée

N l'an de grâce 1461, les habitants d'Auchy-lez-La Bassée (Pas-de-Calaís) extgerant que Jean de Bethune, dit Desplanques, seigneur: d'Hesdigneule, payat luf
aussi sa part de la taxe impoèce par les Etati
d'Artois à leur commune.

Leur prétention réposett sur ce fait que Jean
de Béthune, ayant élu domicile à Auchy, devait être considéré comme un simple habitant
et partant, qu'il ne pouvait être exonéré des
taxes auxquelles tous les indigénes étaleul
assujettis.

ils ajoulaient d'ailleurs à l'apput de leun réclamation que les richesses importantes et la grande étendue de terres que possetiait ce seigneur, étaient une raison sérieuse pour la contraindre à contribuer plus que les manants au règlement des taxes communales, au lieu

de lui assurér un privilège d'exemption. Et pour soufenir leur thèse de l'égalité de Jean de Béhune devant les charges dont était gravé leur village et qu'ils partagalien, ils émettalent ces dires, émanations d'un profond raisonnement : . .

« Il est contre raison et justice que la partie la plus pauvre et la plus faible de la commune soit accablée de tailles et de constituentions, écrasée par les travaux et les covées, tandle que ceux qui sont les plus capațies den soutenir et d'en porter le poids, jouissent d'une franchise absolue et d'une tranquillité profonde à l'ombre de leur crédit et de leur opulence.

« Que tous les sujets d'un même souverain

doivent se retrouver au point d'égalité natu-relle lorsqu'il s'agit de partager les charges de l'Etat.

« Que la seule distinction qu'on peut établin alors entre les pauvres et les riches, la seule qui paraisse conforme à la justice et même l'équité, est de taxer les uns et les antres

a l'equite, est de taxer les uns et les antres en raison de ce qu'ils possèdent, » Leur réclamation vint devant les Etats d'Ar-tols, mais quelque juste que fût la cause qu'ila défendalent, ils la perdirent ains qu'en atteste, la senience de l'élection d'Arras, du 11 juilles

1661... confirmant que Jean de Bétituce, en sa quelité de noble, n'était pas imposable. Il es aussi une chose que nous prouve l'eri-gence des habitants d'Auchy, c'est que maigré ce qu'en disent les Jouangeurs des régimes de qu'en disent les fouangeurs des régimes disparus, les penplès n'ont pas toujours ou, que les seigneurs fécdaux fussent d'un sang plus pur que le leur et que quand bian mêms cals aserait, its dusent être enempts des charges publiques.
L'Histoire est là pour nous rappeler qu'el différentes époques, de simples choyens sont élevés contre les abus, contre l'injust d'orli que les nobles étarrocasient par la ral-

droit que les nobles s'arrogeaient par la reison du plus fort... mais les pauvres citoyens « rouspétalent » isolément et avelent à luten contre des corps pulssants et unis par les intérêts.

Cependant leurs plaintes dans le désert du moment ont fini par être entendues de tous les parlas et ces plaintes à travers les temps se sont confondues pour devenir un cri de ralliement... ce cri de relliement qui fit se lever, en 1789, la nation française en masse, pour revendiquer arme au poing et rec rir des droits aussi sacrés qu'imprescriptible

Les habitants de la paisible commune d'Auchy peuvent donc dire que leurs afeur ont
parrainé l'article 1er de la déclaration des
Droits de l'Homme et du Citoyen blen avans que ce fameux manifeste ait été lancé à tra-vers la France toute entière : « Les hommes naissent et demeurent libres et éganx en droit . A. FAURIE.

## Le Prince de Galles a gagné une course



### A Lambres-les-Aire un garconnet est mort enseveli sous un éboulement de sable

Le petit André Dulhois, agé de 12 ans, au service de son cousin, M. Arthur Holquin, reperencur, était alté porter à déteuter à u. Holquin, à la sabilier qu'il exploite au feu dre « La Vayette de Rombly ».

André Dulhois a spareche du tains et soudainement fut ensevait sous un éboulement de dir mêtres cubes de sable.

M. Holquin et un ouvrier se mirent aussiné à dégager le garçonnet.

Ils n'y parvinnest qu'eprès vinet minuite.

eent cingeante le d'un amaleur es directives, aills n'y pervincent qu'eprès vingt minuit es directives, aillions.

Andre EAGE.

Capacier le gravannes.

La gendarmerie s'est rendus sur les libre pour laire son encuiste.